



Trophée Cras Nautique

11 & 12 Juin 2022

Avis de course

Autorité organisatrice : Sport Nautique St Quay Portrieux (SNSQP)

Grade 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2021-2024
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers en français et en anglais.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Horaires liés à la durée légale de jour : RAS
- 1.5 Le règlement 2022 du championnat de voile habitables du CDV22.
- 1.6 Les règles d'équipement des voiliers
- 1.7 En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer par tout moyen de communication,
- 1.9 Nombre minimum de personnes embarquées : 2

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions c'est-à-dire le vendredi 10 Juin 2022 à partir de 18h00.

3. COMMUNICATION RADIO

- 3.1 RAS
- 3.2 Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers en français et en anglais.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide se verront attribué le coefficient de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription (l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée).

En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribuer le coefficient en référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>).

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence club FFVoile mention « adhésion pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire soit :

- au SNSQP, Esplanade du Port, 22410 St Quay Portrieux, contact@snsqp.com en remplissant le formulaire d'inscription et en payant les droits requis. Date limite des inscriptions électroniques 14 jours avant la course soit le 28 Mai 2022.

- dans l'un des clubs partenaire (CVPX, YVCA, AUPPOUPP, YPPSB, CNB) qui transmettront les bulletins d'inscription.

4.4 Les concurrents hors délai ou préférant une inscription sur papier pourront s'inscrire jusqu'au Vendredi 10 Juin, 19h30, directement au SNSQP, Esplanade du Port, 22410 St Quay Portrieux. Dans ce cas, aucune garantie ne pourra leur être donnée quant à leur possible participation au dîner festif du Samedi soir.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les bateaux souhaitant accompagner la course, sans y prendre part, mais en mode rallye devront s'astreindre aux mêmes règles.

5. DROITS A PAYER

5.1 les droits requis sont les suivants.

Classe : Toutes classes

Montant : 40€

Une caution de 30 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon,...

5.2 Il est demandé une participation de 12€ par personne pour le repas du samedi soir. Pour des raisons évidentes d'organisation, il est demandé aux participants de déclarer au plus tard le Samedi 28 Mai leur intention de ce joindre à ce repas.

6. PUBLICITE ET PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice fournit des cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.3 Trois classes pourront participer à la course. Les pavillons de classe seront définis lors de la validation des inscriptions et précisés dans les IC, le Vendredi 10 Juin :

- classe Course et classe Grande Course comptant pour le Trophée CCI 22
- classe Classiques
- les bateaux navigant en rallye et les bateaux accompagnateurs à moteur prendront un « départ informel » après le départ des concurrents.

7. SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

Sans objet

8. PROGRAMME

- Vendredi 10 Juin 2022 de 18h00 à 20h00 au club house de la SNSQP
 - inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux
 - Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.
 - Briefing
- Samedi 11 Juin 2022 : Courses côtières à proximité de St Quay Portrieux
 - 09h00 Emargement au club house du SNSQP
 - 09h30 Sortie du port - Emargement possible sur l'eau à la VHF - Plusieurs manches à suivre
 - 10h00 - 1er signal d'avertissement
 - 16h30 - dernier signal d'avertissement de la journée
 - à partir de 19h, repas festif au port à sec, devant les locaux de Cras Nautique

- Dimanche 12 Juin 2022 : Courses côtières à proximité de St Quay Portrieux
- 10h00 - Emargement sur l'eau à la VHF
- 10h30 - 1er signal d'avertissement
Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30
- 16h00 - Proclamation des résultats et pot de clôture au club house du SNSQP

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de Vendredi 10 Juin 2022 à 18h00.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 RAS

9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 (quand ils se présentent au contrôle).

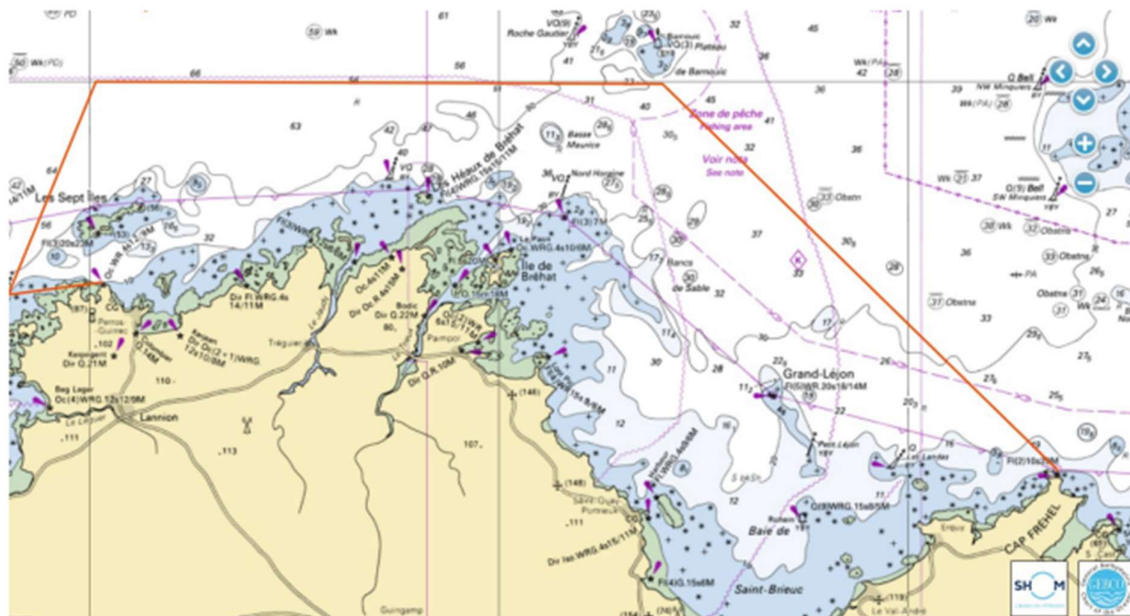
10. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

La VHF est obligatoire.

Chaque bateau devra prévoir à son bord assez de carburant pour pouvoir rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

11. LIEU

La zone de course se situe entre St Quay-Portrieux et Trébeurden. Elle est identifiée dans l'extrait de la cartographie SHOM ci-dessous.



12. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier et une liste des parcours possibles sera remise avec les IC.

Les parcours seront côtiers ou construits

Le comité de course se réservera le droit d'énoncer des parcours supplémentaires par VHF.

13. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44. 1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Le classement se fera conformément au système de points de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps). Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

14.2 Nombre de courses à valider pour la compétition : 1.

14.3 le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès cinq courses courues.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par les pavillons de la SNSQP bien visibles.

16. BATEAUX LOUES OU PRETES

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMBLEMES

Gratuité du port de St Quay Portrieux les vendredi 10 et samedi 11 Juin 2022.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNEES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de [a compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les

supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoite.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : - La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent à la pratique de la voile.

21. PRIX

Les prix distribués seront des coupes et des lots.

22. GRUTAGE DES BATEAUX

Il y a une possibilité de grutage des bateaux. Pour cela il faut faire la demande au SNSQP par mail au plus tard 15 jours avant la course soit avant le 30 Mai 2022.

CONTACTS ET PRE INSCRIPTIONS

Inscriptions auprès du SNSQP : contact@snsqp.com

Tél : 02 96 70 93 34